



LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLE

NUMERO
#04
NOVEMBRE
2018

EDITORIAL

Le Sénat aura su capter la lumière médiatique tout au long des travaux consacrés par la commission des lois - constituée en commission d'enquête - sur l'affaire Benalla.

Au cœur de tous les débats, sur les ondes, les écrans et les réseaux sociaux, les Français se sont intéressés à notre institution et ont pris toute la mesure du travail exécuté dans une ambiance plus feutrée, digne, respectueuse, un travail tout en profondeur, fondamental.

C'est ainsi que nous travaillons, c'est ainsi que nous avons toujours travaillé, privilégiant le sérieux d'un travail de fond à la légèreté d'une posture politicienne, même si l'ensemble de nos actions restent marquées par nos convictions et les valeurs que nous portons, qui peuvent diverger forcément en fonction de nos attaches idéologiques.

Si le Sénat a su démontrer qu'il est le garant du bon fonctionnement de nos institutions, nous plaçons également au cœur de nos préoccupations, la défense de nos territoires et des collectivités locales.

Dans ce contexte, l'ensemble du Sénat s'est ému lorsque des personnes totalement irresponsables ont lancé, via les réseaux sociaux, le hashtag « #BalanceTonMaire ». Cette démarche a un relent malsain et témoigne d'une méconnaissance totale de l'implication de proximité, de l'engagement au quotidien de nos élus locaux. Lourdemment impactés par la nécessité de répondre aux attentes de nos concitoyens par des services au plus proche de leurs attentes et la violente baisse de leurs dotations, les élus locaux n'ont jamais été aussi fragilisés dans l'exercice de leur mandat. Combien d'élus locaux ont rendu leur tablier, épuisés, déçus... jamais ils n'ont été aussi nombreux dans ce cas, j'en veux pour preuve ce qui se passe dans notre département du Haut-Rhin depuis 2014 et il en va ainsi dans tous les départements de France.

Alors, je voudrais simplement, comme l'a si bien dit et fait notre Président du Sénat, rendre hommage à ces « hussards de la République » qui inlassablement, discrètement, restent les derniers vigiles en lien direct avec les populations. Ancienne Maire d'un petit village, je ne les abandonnerai jamais, et défendrai leur cause en toutes circonstances.

Bien à vous,
Catherine Troendlé

AU SOMMAIRE

- 02/03
ACTUALITÉ AU SÉNAT
- 03
VOTRE SÉNATRICE
- 04/05
SÉCURITÉ
- 05/06
SANTÉ ET SOCIÉTÉ
- 06/07
LE DÉPARTEMENT
- 07
MOBILITÉ
- 08
RETOUR EN IMAGES 2018

ÉLUE VICE-PRÉSIDENTE DU SÉNAT

Le mardi 3 octobre 2017, Catherine TROENDLE, Sénateur du Haut-Rhin, a été élue Vice-Présidente du Sénat. Très investie au Sénat, depuis 13 ans : à la **commission des lois**, où elle a siégé comme **Vice-Présidente de 2007 à 2011**; puis **depuis 2014, comme Première Vice-Présidente**, intervenant sur de nombreux textes majeurs. Elle a également été, de **2011 à 2014, Vice-Présidente déléguée du groupe UMP au Sénat**, où son implication fût de tous les instants aux côtés du Président Jean-Claude Gaudin, qui lui a toujours témoigné une grande confiance.

Depuis son élection, elle préside les séances. « **Ma démarche s'inscrit activement dans celle que notre Président Gérard Larcher a toujours défendue. Celle de réaffirmer la place essentielle du Sénat dans nos institutions et l'importance fondamentale du bicamérisme, en particulier dans le contexte actuel et je partage l'ambition de Bruno Retailleau qui affirme que le Sénat doit préserver son indépendance et garder pour seul guide l'intérêt supérieur de notre pays, la France** » souligne Catherine Troendlé.

LA DÉLÉGATION ATTACHÉE À LA VICE-PRÉSIDENTE

La Vice-Présidente du Sénat, Catherine TROENDLE, obtient la délégation chargée de la communication du Sénat et de la Chaîne parlementaire Public Sénat.

La Présidente TROENDLE a pour mission de superviser la communication du Sénat et le fonctionnement de la chaîne de télévision publique, Public Sénat.

La chaîne Public Sénat a été créée en février 2000. Elle compte 25,2 millions de téléspectateurs mensuel et 3 millions de connexions aux contenus numériques (+174 % par rapport à mai 2016).



ÉLUE SÉNATEUR DE L'ANNÉE 2017



La Vice-Présidente du Sénat, Catherine TROENDLE, a été désignée « **Sénateur de l'année 2017** », lors d'une réception se déroulant dans les salons de l'Hôtel de Lassay à l'Assemblée nationale réunissant le jury présidé par Christophe Barbier et de nombreux invités du monde politique et des médias d'opinion.

Pour la vingt-sixième année consécutive, la revue Le Trombinoscope a organisé les prix des personnalités politiques de l'année dont l'objet est de saluer l'action, le professionnalisme et le sens politique d'hommes et de femmes s'étant particulièrement illustrés durant l'année 2017.

Remis par Yves Thréard, Directeur adjoint de la rédaction du Figaro, ce prix lui a été décerné de par la qualité de son rapport parlementaire réalisé avec le Sénateur Les Verts Esther Benbassa, fait au nom de la commission des lois, intitulé «Les politiques de déradicalisation en France et en Europe : changer de paradigme» (juillet 2017). Ce rapport fait suite à la mission d'Information menée avec sa collègue depuis mars 2016.

PRIX TERRITORIA

Catherine TROENDLE a été nommée **Présidente de l'Observatoire national de l'innovation publique (Territoria)**, en février dernier.

Ce prix récompense depuis 1986 les réalisations innovantes, exemplaires et transposables des communes, départements, régions, E.P.C.I., EPL... français et européens. Il permet de récompenser l'innovation et la créativité.



Catherine TROENDLE présidera la prochaine remise des prix 2018 le 27 novembre prochain à l'Hôtel de Lassay, à l'Assemblée nationale.

DERNIÈRES ACTUALITÉS

Après les Hooligans, voici les Black Blocs :

Forte de son expérience, en tant que Rapporteur de la proposition de loi renforçant la lutte contre le hooliganisme, Catherine TROENDLE a été nommée Rapporteur de la proposition de loi, du Président Bruno RETAILLEAU, visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs. Catherine TROENDLE, Rapporteur, a fait adopter le texte le 23 octobre 2018.

Suppression des sur-transpositions des directives en droit français :

Catherine TROENDLE vient d'être nommée membre de la commission spéciale sur le projet de loi portant suppression des sur-transpositions des directives en droit français. Elle entend apporter son expérience dans le domaine de la comparaison avec les autres pays européens, notamment l'Allemagne, en tant que Présidente du groupe d'amitié France-Allemagne au Sénat.

« Affaire Benalla » :

En tant que membre de la commission des lois du Sénat, Catherine TROENDLE participe activement, en qualité de membre de droit, à la commission d'enquête sur « l'affaire Benalla », autour de nombreuses auditions. Elle est intervenue à de nombreuses reprises pour interroger les personnes auditionnées. Un rapport devrait être présenté d'ici fin novembre 2018.

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES / CENTRES-BOURGS

La proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs a été examinée, en juin dernier, en séance publique, au Sénat. Alors que le Gouvernement a présenté son plan « Action cœur de ville », les sénateurs ont plaidé pour un contre-projet reposant sur un ensemble de mesures structurelles et autofinancées bien plus ambitieuses.

Cette proposition de loi, cosignée par Catherine TROENDLE, est le fruit d'un travail approfondi du groupe de travail du Sénat sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, depuis juillet 2017. Impliquant la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, dont est membre le Sénateur TROENDLE, cette proposition de loi transpartisane « a pour ambition de proposer des solutions structurelles, pérennes et réalistes pour revitaliser ce qui fait l'originalité et la richesse incomparable de nos villes françaises et européennes : leur centre ». Elle a été cosignée par 230

Sénateurs. D'ores et déjà, les associations d'élus locaux ont pris position en faveur de ce texte. La commission des lois du Sénat a adopté des amendements prévoyant d'affirmer désormais explicitement que « La préservation de la vitalité des centres-villes et centres-bourgs constitue une obligation nationale qui justifie des mesures dérogatoires ciblées sur les territoires en difficulté ainsi qu'un effort particulier pour y garantir la sécurité publique ». L'allègement de la fiscalité sur les logements dans les périmètres des conventions OSER a été supprimé.

51 amendements ont été déposés en séance publique. Le Sénat a notamment adopté des dispositions visant à :

- alléger la fiscalité sur la construction et la réhabilitation de logement dans les périmètres OSER.
- exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les micro-entrepreneurs

pendant deux années suivant celle de la création de leur entreprise dans les périmètres.

- donner une base légale aux moratoires locaux à l'implantation de grandes surfaces.

Catherine TROENDLE se félicite de l'adoption, jeudi 14 juin dernier, de cette proposition de loi de bon sens qui devrait permettre d'insuffler un nouveau dynamisme aux centres-villes et centres-bourgs des communes françaises ; pour certaines exsangues depuis longtemps du fait du fleurissement des centres commerciaux, en périphérie des villes. « Il était temps d'intervenir en faveur des petits commerces de centre-ville et centre bourg qui font toute la vie et tout le charme des communes françaises et européennes » précisait la Vice-Présidente du Sénat. Le texte va désormais poursuivre son examen à l'Assemblée nationale.

VOTRE SÉNATRICE

SENAT

Vice-Présidente du Sénat
Présidente de la délégation chargée de la communication du Sénat et de la Chaîne parlementaire Public Sénat
Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
Membre de la commission des lois
Présidente du groupe d'amitié France-Allemagne depuis 2009

LEGISLATIF

Auteur des propositions de loi :

- visant à sécuriser le statut juridique des préparations magistrales dont la réalisation est sous-traitée à un établissement pharmaceutique
- relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours
- visant à rendre effective l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact avec des mineurs lorsqu'une personne a été condamnée pour des agressions sexuelles sur mineur

Auteurs des Rapports :

Rapports législatifs :

- 5 rapports pour avis sur le budget « Sécurité civile » des Projets de loi de finances
- sur la proposition de loi visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs
- Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-157 du 9 février 2017 étendant et adaptant à la Polynésie française certaines dispositions du livre IV du code de commerce relatives aux contrôles et aux sanctions en matière de concurrence
- Proposition de loi relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires
- Proposition de loi relative à la protection des forêts contre l'incendie dans les départements sensibles

- Proposition de loi renforçant la lutte contre le hooliganisme
- Proposition de loi autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération
- Proposition de loi visant à introduire une formation pratique aux gestes de premiers secours dans la préparation du permis de conduire

Rapports d'information :

- Une adolescence entre les murs : l'enfermement, dans les limites de l'éducatif, du thérapeutique et du répressif (en tant que Présidente de la Mission d'information)
- La Polynésie française : allier autonomie dans la République et subsidiarité dans la collectivité
- Les politiques de « déradicalisation » en France : changer de paradigme
- Tâtonnements et impasses des politiques de « déradicalisation » - Bilan d'étape
- Secours à personne : propositions pour une réforme en souffrance

LOCAL

Elue locale depuis 1989
Conseillère régionale d'Alsace (2004-2005)
Maire de Ranspach-le-Bas de 2001 à 2017, **conseillère municipale** depuis novembre 2017
Vice-présidente de l'Association des Maires du Haut-Rhin (2001-2018)
Conseillère de la Communauté d'agglomération de Saint-Louis
Membre assesseur du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin
Membre du CA de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)
Membre du Comité directeur de l'Euro District Trinational de Bâle
Membre suppléant de la Commission Consultative de l'Environnement de l'EuroAirport

AUTRES

Présidente du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CNSPV)
Vice-Présidente de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS)
Caporal d'honneur des Sapeurs-Pompiers de France (juin 2017)

EN CHIFFRES DEPUIS 2014

587
interventions
en commission

03

propositions de loi
en qualité d'auteur

19
rapports

62

questions écrites
ou orales posées
au gouvernement

57

propositions de loi
en tant que
cosignataire

GENDARMERIE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

Catherine TROENDLE a soutenu le projet de création de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut. Suite à de nombreuses correspondances avec l'ancien Ministre de l'Intérieur, Gérard COLLOMB, et le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, le Général d'Armée Richard LIZUREY ce projet a été agréé. Ce projet devrait permettre d'améliorer de façon significative les conditions de travail et de vie des gendarmes et de leurs familles.

La Vice-Présidente a toujours eu à cœur de défendre l'implantation des gendarmeries en s'investissant dans plusieurs projets, comme à Hagenthal-le-Bas, Saint-Louis et Burnhaupt-le-Haut.

CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS

Catherine TROENDLE a participé au 125ème Congrès National des Sapeurs-Pompiers à Bourg-en-Bresse, fin septembre 2018, et est intervenue sur la table ronde axée sur la présentation du rapport de la mission Volontariat dont elle est membre. Elle a répondu également à plusieurs questions sur le sujet de l'ouverture du recrutement et l'amélioration de l'intégration dans nos unités.

LE CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LUTTERBACH

Dans un contexte où la surpopulation carcérale devient un sujet majeur dans la société contemporaine, Catherine TROENDLE s'est impliquée fortement dans le projet du centre pénitentiaire de Lutterbach, établissement pouvant accueillir jusqu'à 520 détenus. Déjà en 2012, elle avait interrogé Christiane Taubira, alors ministre de la Justice, pendant son audition par la commission des lois du Sénat. Catherine TROENDLE lui avait alors rappelé que « les établissements [pénitentiaires] de Colmar, Mulhouse et Ensisheim sont dans un état désastreux et la réponse à cette situation se trouve dans la construction d'un nouvel établissement à Lutterbach ». Elle avait alors demandé à la Garde des Sceaux de lui préciser dans quels délais elle prendrait une décision sur l'avancement de ce dossier. Après de nombreux travaux et dépla-



Réunion de travail sur le centre pénitentiaire

cements, le jeudi 27 septembre dernier, Catherine TROENDLE a été conviée à une réunion de la sous-préfecture de Mulhouse dont l'objet était de préciser le calendrier de construction de ce centre pénitentiaire. Le chantier débutera en novembre 2018 et l'ouverture de ce centre est prévu pour 2021.

PROTECTION DU STATUT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Sans attendre l'arbitrage ministériel, la Présidente Catherine TROENDLE, et Monsieur Olivier CIGOLOTTI, Sénateur de la Haute-Loire, ont envoyé, ce mercredi 26 septembre, à Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Président de la Commission Européenne, une motion, cosignée par l'ensemble des membres des groupes Les Républicains, L'Union centriste, La République en Marche, Le Rassemblement Démocratique et Social Européen, Les Indépendants et le Président Philippe ADNOT, appelant à préserver l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers et donc à

rejeter la reconnaissance des volontaires en tant que « travailleurs », au sens de la directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003 (dite DETT) et les périodes de garde à du temps de travail. En conclusion de la motion, forts du soutien de 252 cosignataires, ils ont appelé à « une initiative tendant à la mise en chantier rapide, d'ici la fin de l'actuelle mandature de la Commission et du Parlement européens, d'une directive spécifique aux forces de sécurité et de secours d'urgence », nécessaire pour préserver le statut de bénévole pour les sapeurs-pompiers volontaires.

VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS

Très investie sur les sujets liés à la sécurité civile, Présidente du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CNSPV) et Vice-Présidente de la Conférence Nationale des Services d'Incendies et de Secours (CNSIS), il a été demandé au Sénateur de participer à la mission gouvernementale pour relancer le volontariat, le 4 décembre 2017 dans l'Oise. Au cours de cet évènement, il lui a été confié, par le Ministre de l'Intérieur, une nouvelle mission de consultation et de réflexion sur les solutions qui pourraient permettre de « susciter de nouvelles vocations », de « fidéliser les

sapeurs-pompiers volontaires » et de « revaloriser » cet engagement. Les conclusions ont été présentées au Ministre de l'Intérieur, sous la forme d'un rapport, le 23 mai 2018. Le rapport assorti de propositions servira à l'élaboration d'un nouveau « plan volontariat » qui devra trouver une déclinaison concrète grâce à des dispositions législatives et réglementaires (lien vers le rapport : <https://www.pompiers.fr/missonvolontariat/rapport>).

L'ensemble des mesures retenues et validées par le Ministre de l'Intérieur au

Congrès de Bourg-en-Bresse feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi par le CNSPV (présidé par Catherine TROENDLE).



Remise du rapport au Ministre

▣ MINEURS ENFERMÉS

Mercredi 21 mars, Catherine TROENDLE a été élue Présidente de la Mission d'information sur la réinsertion des mineurs enfermés. Au cours de ses travaux, elle s'est attachée à dresser un état des lieux de l'enfermement des mineurs en s'intéressant aux quartiers pour mineurs, aux établissements pénitentiaires pour mineurs, aux centres éducatifs fermés, aux centres éducatifs renforcés et aux établissements psychiatriques. Le Mercredi 26 septembre, Catherine TROENDLE a présidé la remise du rapport « Une adolescence entre les

murs : l'enfermement, dans les limites de l'éducatif, du thérapeutique et du répressif », comportant une douzaine de recommandations, en conférence de presse. Dans ce rapport, la Mission sénatoriale met en garde sur la création de 20 nouveaux centres éducatifs fermés pour mineurs et recommande de « ne pas concentrer tous les moyens budgétaires sur l'ouverture de ces nouveaux centres » (lien vers le rapport : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-726-2-notice.html>).



Présentation du rapport

Catherine TROENDLE continue ses travaux sur ce sujet dans le cadre du groupe de travail sur l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante qu'elle a rejoint suite à l'invitation de la Garde des Sceaux, en juillet dernier, et qui devra rendre ses conclusions d'ici la fin de l'année.

SANTÉ & SOCIÉTÉ

AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES

▣ MATERNELLES

Catherine TROENDLE est intervenue à plusieurs reprises pour connaître l'avancée des travaux sur le statut des ATSEM. Le décret sur leur statut et sur leur recrutement est paru le samedi 3 mars dernier au Journal officiel. Il modifie en profondeur le décret n° 92-850 du 28 août 1992. Son premier article fixe clairement le cadre d'emploi des ATSEM : ils sont chargés « de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants », et peuvent également être chargés « de la surveillance des enfants (...) dans les lieux de restauration scolaire », ainsi que de missions d'animation « dans les temps périscolaires ».

Les ATSEM sont déclarés « appartenir à la communauté éducative » et « peuvent assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers ». L'article 2 du décret permet aux agents de maîtrise titulaires d'un CAP petite enfance ou de « ceux qui justifient de trois années de service » en tant qu'ATSEM d'effectuer des tâches de « coordination ». Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude sont également modifiées : les durées minimales de service effectif sont notablement diminuées.

PLAN

▣ SANTÉ 2022

Catherine TROENDLE a été interpellée par la Présidente du Syndicat Départemental du Haut-Rhin de la Fédération Nationale des Infirmiers concernant les mesures gouvernementales de transformation de notre système de santé qui ont été annoncées le 18 septembre dernier. Elle est donc immédiatement intervenue, par courrier, auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé.

En effet, cette profession est sur le point d'être profondément bouleversée par la faiblesse de l'enveloppe proposée par l'Assurance maladie et par les propositions de Monsieur Nicolas REVEL, Directeur général de la CNAM, qui s'écartent des orientations arrêtées par le Conseil de surveillance de l'UN-CAM visant à améliorer l'efficacité du système de santé. La profession d'infirmier libéral est également secouée par l'étalement de l'entrée en application des mesures consenties jusqu'en 2021, après plus d'une année de travaux conventionnels.

Le Sénateur du Haut-Rhin a demandé à être tenue informée des suites qui seront données à ce dossier et ne manquera pas de rester vigilante quant à l'avancement des mesures gouvernementales.

GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

Sensible à l'intervention de Catherine TROENDLE ainsi qu'à celle de plusieurs parlementaires, la Ministre des Solidarités et de la Santé a répondu, l'été dernier, positivement à leur requête, en portant à 82, le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine pour la spécialité de gynécologie médicale, à la rentrée 2018.

Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, pour la Vice-Présidente du Sénat, mais qui ne doit pas faire oublier qu'il ne s'agit que d'une augmentation de 12 postes par rapport à 2016 - après une baisse de 6 postes l'année passée - et qu'étant donnée la pénurie actuelle, seules des mesures de grande ampleur, pourront permettre le maintien à un niveau acceptable de la qualité des soins prodigués aux femmes.

L'Alsace est tout particulièrement touchée avec une diminution des effectifs de Gynécologues médicaux de 41,1%, entre 2008 et 2015 et une prévision de diminution supplémentaire de 31,7% pour la période allant de 2015 à 2020.

Catherine TROENDLE soutient l'action du Comité de Défense de Gynécologie Médicale (CDGM) qui en appelle à la « responsabilité de la Ministre en charge de la santé publique [...] de prendre de manière urgente, toutes les dispositions exceptionnelles nécessaires.

▣ LIBÉRAUX ET CONGÉ

Catherine TROENDLE a interrogé, par voie de question écrite le 19 avril dernier, Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, sur les difficultés liées à la prise d'un congé maternité par les professionnelles exerçant en libéral.

En effet, lui a-t-elle précisé, « le congé maternité est source de nombreuses inquiétudes pour les professionnelles exerçant en libéral, notamment au regard

du maintien de leurs revenus ». Ainsi, si elles ont droit à un congé maternité de seize semaines au total (comme les salariées), dans les faits, il leur est souvent impossible de le prendre en totalité, le devoir de continuité des soins - pour les professionnelles de santé - impliquant de trouver un remplaçant pour la période d'absence, sans compter le manque à gagner d'une longue période sans revenus.



Les deux parlementaires récupèrent les signatures

PHARMACIE DE HUNINGUE

En juillet 2017, deux pharmaciens de Huningue ont lancé une pétition interpellant l'Etat sur la pénurie de médecins généralistes dans la commune. Elle a recueilli 1150 signatures. Avec son collègue parlementaire Jean-Luc REITZER, Catherine TROENDLE a remis la pétition à la Ministre de la Santé.

En octobre 2017, Catherine TROENDLE a interrogé la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées sur la question de la désertification médicale, en citant plus précisément l'exemple de la ville de Huningue, avec ses 7.000 habitants, qui se

voit à présent privée de médecin généraliste, depuis le 1er avril 2017. Alors que, dès 2011, l'équipe municipale avait entrepris la création d'un pôle médical, au cœur même de la commune, afin de pérenniser la présence des médecins généralistes.

La Secrétaire d'Etat a répondu qu'il n'y avait pas de réponse unique contre la désertification. Dans sa réplique, Catherine TROENDLE a précisé que les élus locaux sont prêts à développer les maisons de santé, « mais ils ne peuvent rien faire sans la bonne volonté des médecins » ...

STATUT JURIDIQUE DES PRÉPARATIONS MAGISTRALES

Catherine TROENDLE a réalisé une proposition de loi, en juillet dernier, réglementant les préparations magistrales de médicaments répondant aux besoins spécifiques non couverts par une offre industrielle, c'est-à-dire un médicament préparé selon une prescription médicale destinée à un malade déterminé.

En effet, afin de répondre aux besoins de nos concitoyens et d'assurer la cohérence des textes, il y avait lieu de préciser que la préparation magistrale peut, lorsqu'elle est sous-traitée, répondre à des besoins identiques ou récurrents par division d'un lot préparé à l'avance en due application des « bonnes pratiques », pour des séries d'échelle non industrielle, motivées par l'absence d'offre industrielle dûment constatée par le prescripteur (lien vers la proposition de loi : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl17-702.html>).

RÉPARTITIONS PHARMACEUTIQUES

Le Sénateur TROENDLE a interpellé la Ministre des Solidarités et de la Santé, par le biais d'une Question écrite, sur la question des répartitions pharmaceutiques, et plus particulièrement, sur la fragilisation des modèles d'approvisionnement des pharmacies rurales.

En effet, les répartitions pharmaceutiques assurent une mission essentielle qui fait l'objet d'obligation de service public, or, ce modèle est aujourd'hui fragilisé faute d'un financement suffisant. Dans sa question écrite, le Sénateur du Haut-Rhin a précisé à la Ministre qu'actuellement « 48% de nos concitoyens affirment ne pas avoir un accès à un médicament immédiatement, au moins une fois au cours des 12 derniers mois ».

Pour Catherine TROENDLE, « ce sujet porte des enjeux de santé publique, mais également d'attractivité et de dynamisme des territoires. La question des répartitions pharmaceutiques, synonyme d'égalité d'accès aux soins et aux médicaments, doit donc être considérée avec la plus grande attention ».

Fin septembre 2018, la Vice-Présidente du Sénat a reçu une réponse de la Ministre des Solidarités et de la Santé lui précisant qu'une « concertation sera prochainement ouverte avec les services du Ministère pour explorer les différentes évolutions possibles et soutenables concernant le modèle économique du secteur. ».

LE DÉPARTEMENT

L'APRÈS FESSENHEIM

Catherine TROENDLE, est plutôt satisfaite que Sébastien LECORNU, le Secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire, reprenne ses propositions énoncées depuis plusieurs années concernant l'après Fessenheim. En effet, il évoque l'idée de la création d'une zone économique, la promotion de nouvelles énergies et le développement de la mobilité dans le triangle Mulhouse-Colmar-Fribourg. Ces activités nouvelles devraient redynamiser le secteur. Catherine TROENDLE reste des plus vigilantes quant au volet de la fiscalité.

« La véritable ambition serait de travailler avec nos collègues allemands sur une zone franco-allemande qui s'étendrait jusqu'à la frontière entre l'Allemagne et la France »,

c'est le projet que Catherine TROENDLE avait porté jusqu'alors soutenu par les Allemands mais sans écho du côté du gouvernement français.

Actuellement, les réunions sur l'avenir de la Centrale nucléaire de Fessenheim se poursuivent. Le 4 octobre dernier, Catherine TROENDLE a participé à la 3ème réunion du comité de pilotage du « projet d'avenir pour le territoire autour de Fessenheim » présidée par le Secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire, à Colmar. Ce même jour, le Ministre de la Transition écologique, Monsieur François DE RUGY, a déclaré « la fermeture de la centrale



Réunion de travail avec le secrétaire d'Etat

nucléaire de Fessenheim, dans le Haut-Rhin, n'est plus liée à l'ouverture de l'EPR de Flamanville ». Catherine TROENDLE considère donc ce dossier comme prioritaire.

↳ L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION

Très impliquée dans la défense de l'apprentissage et de l'artisanat depuis de nombreuses années, Catherine TROENDLE avait interpellé, en septembre 2017, par voie de question écrite, la Ministre du travail, concernant la Pénurie de main d'œuvre dans l'hôtellerie et la restauration haut-rhinoise. Elle lui avait demandé de

bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement pour réhabiliter l'image des métiers de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que pour valoriser l'apprentissage dans tous les domaines concernés de façon générale auprès des jeunes et permettre un meilleur accompagnement des apprentis tout au long de leur cursus.

La Ministre du travail vient de lui annoncer que « le gouvernement, avec tous les acteurs concernés, les régions, les branches professionnelles et les partenaires sociaux, ont décidé de s'engager conjointement dans une mobilisation nationale pour une meilleure orientation et une transformation profonde de l'apprentissage. »

MOBILITÉ

↳ EDITION DES CARTES GRISES

Catherine TROENDLE a interpellé, par une question écrite, le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, sur les dysfonctionnements du système d'édition des cartes grises et d'immatriculations qui bloquent notamment les travailleurs frontaliers, sur le territoire national, ayant acheté une voiture à un particulier. La Vice-Présidente du Sénat, a attiré l'attention du Ministre sur les retards observés. Pour y faire face, il est habituellement possible de circuler avec une plaque d'immatriculation provisoire en attendant d'obtenir une plaque définitive. Or, la Confédération Helvétique n'autorise pas la circulation sur son territoire de ces plaques. Bon nombre de travailleurs frontaliers alsaciens se retrouve donc dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail. Aussi, Catherine TROENDLE lui a demandé de bien vouloir proposer aux travailleurs frontaliers une solution adéquate. Cependant, la réponse apportée à la question écrite ne satisfait pas la Vice-Présidente du Sénat. En effet, le Ministre de l'Intérieur lui a précisé dans sa réponse qu'il « n'appartient à un Etat de disposer des modalités selon lesquelles un véhicule peut ou ne peut pas, circuler sur les voies de circulation des autres Etats ». Selon Catherine TROENDLE « L'Etat doit prendre ses responsabilités car en concentrant les services de cartes grises en un lieu unique le service s'est fortement dégradé car les moyens n'ont pas été mis en place, laissant dans le désarroi total de nombreux automobilistes ».

↳ EUROAIRPORT

Catherine TROENDLE a accueilli la délégation du parlement Suisse afin d'évoquer, avec le Sénateur Daniel Dubois, l'innovation dans la perspective d'un renforcement de la coopération dans le domaine des sciences, de la recherche et des transferts de technologies.



Les relations avec la Suisse se sont également traduites par l'examen du Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord, entre le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, relatif à la fiscalité applicable dans l'enceinte de l'aéroport Bâle-Mulhouse qui a été adopté, le 23 mars 2017, par le Sénat, sous la Présidence de séance de Catherine TROENDLE. Depuis juin 2013, la Vice-Présidente du groupe d'amitié Franco-Suisse était fortement mobilisée sur ce sujet. Elle se félicite de la ratification et de l'adoption de cet accord, résolvant un problème juridique de plus de soixante ans. Les entreprises suisses paieront leur impôt sur les sociétés en France mais leurs impôts locaux dans le canton de Bâle-Ville.

Il est nécessaire toutefois de rester attentif à la mise en application de cette loi. Cela entraînera, de facto, une perte de recette pour la région, le département et certaines communes telles que Saint-

Louis, Blotzheim et Hémingue. Cette perte fiscale sera compensée par un versement de 3,2 millions d'euros par an prélevé sur l'impôt des sociétés de l'aéroport. Tout cela sans compter les externalités économiques positives engendrées par le maintien de ce fleuron économique qu'est l'EuroAirport.

RACCORDEMENT FERROVIAIRE ENTRE L'EUROAIRPORT ET SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Catherine TROENDLE porte un fort intérêt pour l'EuroAirport. Déjà en 2013, elle avait appelé l'attention du Premier ministre sur les nouvelles taxes imposées aux compagnies aériennes opérant en secteur suisse à compter du 1er juillet 2013. Afin de poursuivre ses efforts dans le développement de cet aéroport, Catherine TROENDLE s'implique actuellement dans la création d'un raccordement ferroviaire.

↳ AUTOROUTE INONDÉE À BURNHAUPT-LE-BAS

Suite aux inondations de Burnhaupt-le-Bas en juin 2017 et juin 2018, Catherine TROENDLE s'était rendue sur place afin de constater l'avancement des chantiers. Le Sénateur du Haut-Rhin avait continué à plaider le dossier auprès d'Elisabeth BORNE, Ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports, concernant le projet d'aménagement anti-crues de l'A36 à hauteur de Burnhaupt-le-Bas. Cette dernière lui

a répondu le 19 février dernier, que le projet d'investissement autoroutier était en cours de finalisation. Après lui avoir écrit plus de quatre courriers, la Vice-Présidente du Sénat n'a toujours pas obtenue de réponse concrète concernant ce dossier. Elle a donc attiré l'attention du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, par courrier le 25 mai dernier, face au mutisme d'Elisabeth BORNE concernant ce dossier. Dans le cadre du plan d'investissement autoroutier (PIA) annoncé par le

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer, en février 2017, les Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) s'étaient engagées à réaliser les travaux en amont et en aval de l'autoroute A36, validés par le Ministère. Le projet comprend la réalisation d'un busage le long de l'autoroute afin de récupérer le débit de fuite et de l'emmenner jusqu'à un écrêteur en amont de l'A36. Le Sénateur du Haut-Rhin restera donc vigilante quant aux annonces du gouvernement.

RETOUR EN IMAGES 2018



Catherine TROENDLE avec Jean ROTTNER en visite dans une ferme de production d'œufs dans le Sundgau.



Visite du magnifique musée des sapeurs-pompiers d'Alsace à Vieux-Ferrette en présence de son concepteur Alphonse HARTMANN, notamment.



Catherine TROENDLE est intronisée à la Confrérie de Saint-Etienne.



Au Sénat, en présence du Président du Sénat, Gérard LARCHER, de l'Ambassadeur d'Allemagne en France, Nikolaus MAYER – LANDRUT et de Jean BIZET, Président de la Commission des affaires européennes.



En visite à la mairie de Wettolsheim



Visite des élus du Pays Rhin-Brisach au Sénat.



A Munster, pour l'inauguration d'une aire de jeux.



A Baldersheim pour l'inauguration d'une salle festive et de nouveaux locaux autour d'un stade.



En présence de Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin, Sandra MUTH, Maire de Ranspach-le-Bas, le Préfet du Haut-Rhin et Gérard LARCHER, Président du Sénat à Ranspach-le-Bas .



Participation au 125ème Congrès Nationale des Sapeurs-Pompiers à Bourg-en-Bresse.



19ème rencontre des groupes d'amitié France-Allemagne, en présence de Tobias HANS, Président du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat.



A Mortschwiller pour l'inauguration de la Mairie, d'une école et d'une salle festive.



Echanges avec Madame la Ministre, Jacqueline GOURAULT et les représentants des communautés de communes et d'agglomération sur le sujet de l'avenir institutionnel de l'Alsace.

Catherine TROENDLE, Sénateur du Haut-Rhin, Vice-Présidente du Sénat

Permanence parlementaire : 3 rue de l'Eglise – 68730 Ranspach-le-Bas / Tél. : 03 89 68 99 00 / Télécopie : 03 89 68 80 91 / Courriel : troendle.senateur@wanadoo.fr

Collaboratrices parlementaires : Annabelle JEREMIE et Virginie SCHERRER

Bureau du Sénat : Palais du Luxembourg 15 rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06 / Tél. : 01 42 34 33 94 / Télécopie : 01 42 34 41 01 / Courriel : c.troendle@senat.fr

Collaboratrice parlementaire : Christine MESSIAS-RODRIGUES

Crédit photo : Jules Féron, Sonia Kerlidou et Sénat C. Lerouge **Conception** : www.maurersebastien.fr de Rumersheim-le-Haut. **Imprimerie** : SIREN 323 005 710